

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal ( <i>Vol. 1</i> )		Faux titre et Dépôt légal ( <i>Vol. 1</i> )	
Tableau des échéances à respecter	Décembre 2014	Tableau des échéances à respecter	Décembre 2015
Introduction	Janvier 2014	Introduction	Mars 2015
Notes générales 5 à 8	Sept. 2014 Déc. 2014	Notes générales 5 à 8	Déc. 2015
Faux titre et Dépôt légal ( <i>Vol. 2</i> )		Faux titre et Dépôt légal ( <i>Vol. 2</i> )	
Faux titre et Dépôt légal ( <i>Vol. 3</i> )		Faux titre et Dépôt légal ( <i>Vol. 3</i> )	

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i et ii	Déc. 2014	i et ii	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières.
	11 et 12	Déc. 2014	11 et 12	Déc. 2014 Déc. 2015	Tableau 1.9–7 : harmonisation des dimensions avec celles des devis.
	15 et 16	Déc. 2011 Déc. 2012	15 et 16	Déc. 2015	Section 1.11 « Inscriptions » : uniformisation des termes avec ceux d'autres sections du <i>Tome V</i> .  Section 1.12.1 « Rétro réfléchissance » : correction de nom et de numéro de panneau.
2	i à v	Déc. 2014	i à v	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières.
	17 et 18	Déc. 2005 Janv. 2014	17 et 18	Déc. 2005 Déc. 2015	Section 2.16.1 « Accès interdit aux camions » : correction d'une référence à une autre section du <i>Tome V</i> .
	22.4 et 22.5	Déc. 2014	22.4 et 22.5	Déc. 2014 Déc. 2015	Section 2.18.5 « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques » : correction d'une coquille.
	27.1 à 38	Déc. 2007 Avril 2009 Janv. 2014 Déc. 2014	27.1 à 38	Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2015	Section 2.26 « Postes et aires de contrôle routier » : harmonisation avec la mise à jour du chapitre 5 « Postes et aires de contrôle routier » du <i>Tome IV – Abords de route</i> et modification concernant les feux clignotants.  Section 2.27 « Voies réservées » : circulation des véhicules électriques sur les voies réservées et signalisation d'une voie réservée sur accotement avec panneaux en position latérale.  Section 2.27.2 « Voie réservée en milieu urbain » : retrait du paragraphe sur l'utilisation du panneau P-100-2.

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

**Décembre 2015**

**22<sup>e</sup> mise à jour du Tome V – Signalisation routière**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2					<p>Sections 2.28.2 « Passage pour écoliers », 2.28.3 « Passage pour piétons », 2.28.5 « Passage pour enfants près d'un terrain de jeux », 2.28.6 « Passage pour personnes atteintes de déficience physique », 2.28.7 « Passage pour personnes atteintes de déficience visuelle » et 2.28.8 « Passage pour piétons et pour bicyclettes » : uniformisation des panneaux.</p> <p>Section 2.28.9 « Balise piétonnière » : correction de coquilles.</p> <p>Section 2.30 « Défense de jeter des ordures » : ajout des postes et aires de contrôle à la liste des endroits où le panneau d'interdiction de jeter des déchets peut être installé.</p> <p>Section 2.32 « Obligation de fermer et de sceller les bonbonnes de gaz » : contenu transféré au chapitre 5 à la section 5.7.20.</p> <p>Section 2.35 « Interdiction de souffler la neige » : nouvelle section.</p>
	DN 023B et DN 024	Déc. 2014	DN 023B et DN 024	Déc. 2014 Déc. 2015	DN 023B : signalisation de voie réservée sur accotement avec panneaux en position latérale.
	DN 029 et DN 030	Déc. 2005 Janv. 2014	DN 029 et DN 030	Déc. 2005 Déc. 2015	DN 029 : ajustement du marquage (couleur des lignes et symboles) en fonction des exigences du chapitre 7 « Voies cyclables ».
3	i à vi	Déc. 2014	i à vi	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Janv. 2014 Déc. 2014	1 et 2	Janv. 2014 Déc. 2015	Tableau 3.4-1 : ajout des panneaux D-270-29, D-270-30 et D-270-31 et de la note faisant référence aux DN 013 et 014.
	5 à 8	Déc. 2004 Déc. 2010 Janv. 2014 Déc. 2014	5 à 8	Janv. 2014 Déc. 2015	<p>Sections 3.10 « Préparez-vous à arrêter », 3.10.1 « Préparez-vous à arrêter à un feu de circulation », 3.10.2 « Préparez-vous à arrêter à un passage à niveau », 3.10.3 « Préparez-vous à arrêter à une zone de congestion routière » et 3.10.4 « Préparez-vous à arrêter à un passage pour camions hors normes » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• subdivision de la section par modèles de panneaux;</li> <li>• uniformisation de la conception des panneaux;</li> <li>• précision du mode de déclenchement des feux;</li> </ul>

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	17.1 à 18	Déc. 2010 Déc. 2011 Déc. 2014	17.1 à 18	Déc. 2010 Déc. 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation du pictogramme du grumier sur le panneau de passage pour camions hors normes.</li> </ul> <p>Section 3.12 « Signal avancé de circulation à double sens » : correction de références à des DN et modification de la mise en page.</p> <p>Section 3.14 « Signal avancé de direction des voies » : réorganisation des panneaux.</p> <p>Section 3.26 « Perte de voies » : correction de référence à des DN.</p> <p>Section 3.29 « Signal avancé de voie réservée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>circulation des véhicules électriques sur les voies réservées;</li> <li>signalisation de voie réservée sur accotement avec panneaux en position latérale;</li> <li>utilisation des panneaux munis de feux clignotants.</li> </ul>
	23 à 28	Déc. 2011 Déc. 2012 Janv. 2014	23 à 28	Déc. 2011 Janv. 2014 Déc. 2015	<p>Section 3.34.3 « Passage pour véhicules hors route (VHR) » : amélioration linguistique.</p> <p>Section 3.34.5 « Passage pour camions » : correction d'une référence.</p> <p>3.34.10 « Passage pour activités sportives » : correction d'une référence.</p> <p>3.35 « Fin d'une voie ou d'un chemin » : correction de référence à des DN.</p>
	33 à 36	Déc. 2009 Déc. 2011	33 à 38	Déc. 2015	<p>Section 3.46 « Conditions routières » : nouvelle section regroupant les précédentes sections 3.46 et 3.47, et renumérotation des sections suivantes.</p> <p>Section 3.50 « Chaussée désignée » : remplacement du terme « motoquadistes » par « quadistes ».</p>
	DN 003 et DN 004	Janv. 2014	DN 003 et DN 004	Janv. 2014 Déc. 2015	DN 004 : correction d'une coquille.
	DN 011 à DN 016	Déc. 2005 Déc. 2011 Janv. 2014	DN 011 à DN 016	Déc. 2011 Janv. 2014 Déc. 2015	<p>DN 012 : remplacement du visuel du camion par le grumier lorsqu'applicable.</p> <p>DN 013 : remplacement du visuel du camion par le grumier lorsqu'applicable et zone de détection en complément à la norme.</p>

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	DN 021 et DN 022	Déc. 2005	DN 021 et DN 022	Déc. 2015	DN 014 : remplacement du visuel du camion par le grumier. DN 015 : remplacement du visuel du camion par le grumier. DN 021 : changement du sens du chevron et amélioration graphique. DN 022 : amélioration graphique.
4	i à vii  7 à 14	Déc. 2014  Déc. 2004 Déc. 2007 Déc. 2010 Déc. 2011 Déc. 2012 Janv. 2014 Déc. 2014	i à vii  7 à 14	Déc. 2015  Déc. 2004 Déc. 2010 Déc. 2015	Actualisation de la table des matières. Tableau 4.5-3 : remplacement des termes « arête supérieure » par « bord supérieur ». Tableau 4.5-5 : remplacement des termes « arête supérieure » par « bord supérieur ». Section 4.5.5 « Balise tubulaire » : introduction d'un nouveau modèle de balise tubulaire T-RV-10. Section 4.5.7 « Délinéateurs temporaires de surface » : correction d'une coquille. Section 4.6 « Barrière » : ajout de laisser un passage lorsque la circulation locale est permise. Section 4.9 « Localisation et installation de la signalisation » : remplacement du terme « arêtes » par « bords ». Section 4.14.1 « Zone de travaux » : ajout des figures pour la signalisation de travaux à proximité d'une intersection.
	15.2 à 18.1	Déc. 2010 Déc. 2012 Janv. 2014	15.2 à 18.1	Déc. 2010 Déc. 2012 Déc. 2015	Section 4.14.14 « Travaux sur une structure de signalisation » : nouvelle section. Section 4.16 « Limite de vitesse » : mise à jour de la liste des panneaux P-50. Section 4.17 « Réglementation temporaire du stationnement » : ajout du titre de la section 1.13.3.1.
	23 et 24.1	Déc. 2010 Déc. 2014	23 et 24.1	Déc. 2015	Section 4.25 « Présence d'une dénivellation » : changement du titre de l'ancienne section « Accotement surbaissé » et ajout de références à de nouveaux DN.
	29.3 et 30.1	Déc. 2014	29.3 et 30.1	Déc. 2014 Déc. 2015	Section 4.35 « Feux de circulation pour travaux » : enlèvement du texte précisant que les repères visuels sont utilisés uniquement pour les travaux de longue durée.

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

**Décembre 2015**

**22<sup>e</sup> mise à jour du Tome V – Signalisation routière**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	33 et 34	Déc. 2011	33 et 34	Déc. 2011 Déc. 2015	Section 4.39 « Véhicule d'accompagnement » : ajout de précision sur l'utilisation de la flèche et de la barre de signalisation lorsque le véhicule d'accompagnement ne peut pas circuler uniquement sur l'accotement.
	37.2 à 40	Déc. 2012 Janv. 2014 Déc. 2014	37.2 à 45	Déc. 2015	Section 4.42.7 « Utilisation du panneau « Surveillance routière » : ajout du panneau « Radar possible » et des figures 4.42-2 à 4.42-6.
	41.1 à 51	Déc. 2011 Déc. 2012 Janv. 2014 Déc. 2014	47 à 61	Déc. 2015	Annexe B « Dispositifs de signalisation pour les travaux » : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Barrières et repères visuels » : nouveau modèle de T-RV-10.</li> <li>• « Panneau de signalisation » : mise à jour de la série de panneaux.</li> </ul>
	TCD i à TCD viii	Déc. 2014	TCD i à TCD viii	Déc. 2015	Actualisation du tableau et de la table des dessins normalisés.
	TCD 007 à TCD 014	Déc. 2007 Déc. 2014	TCD 007 à TCD 014	Déc. 2007 Déc. 2014 Déc. 2015	TCD 007, TCD 008B et TCD 009, TCD 011 à TCD 014 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 017 à TCD 022	Déc. 2007	TCD 017 à TCD 022	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 018 à TCD 022 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 027 à TCD 030	Déc. 2007	TCD 027 à TCD 030	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 027 à TCD 029 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 035 à TCD 042	Déc. 2007 Déc. 2010	TCD 035 à TCD 042	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 036 à TCD 041 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 045 et TCD 046	Déc. 2007	TCD 045 et TCD 046	Déc. 2015	TCD 045 et TCD 046 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 049 à TCD 060	Déc. 2007 Déc. 2008 Déc. 2009	TCD 049 à TCD 060	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 049 à TCD 051, TCD 053 à TCD 058 et TCD 060 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 065 à TCD 068	Déc. 2007	TCD 065 à TCD 068	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 065 et TCD 068 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TCD 073 à TCD 076	Déc. 2007	TCD 073 à TCD 076	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 073 et TCD 075 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TCD 093 et TCD 094	Déc. 2010	TCD 093 et TCD 094	Déc. 2010 Déc. 2015	TCD 094 : retrait de la note sur l'utilisation d'un AIFV.
	—	—	TCD 099	Déc. 2015	TCD 099 : nouveau dessin normalisé.
	TLD i à TLD vii	Déc. 2014	TLD i à TLD vii	Déc. 2015	Actualisation du tableau des dessins normalisés, et ajout de la couche d'usure et de revêtement et de la table des dessins normalisés.
	TLD 001 à TLD 008A	Déc. 2005 Déc. 2012 Déc. 2014	TLD 001 à TLD 008A	Déc. 2005 Déc. 2014 Déc. 2015	TLD 002 et TLD 003 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.  TLD 005A à TLD 007 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLD 009 à TLD 012A	Déc. 2005 Déc. 2009 Déc. 2014	TLD 009 à TLD 012A	Déc. 2015	TLD 009 à TLD 012A : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLD 013 à TLD 016	Déc. 2005 Déc. 2012	TLD 013 à TLD 016	Déc. 2005 Déc. 2015	TLD 013 à TLD 015 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLD 079 et TLD 080	Déc. 2005	TLD 079A à TLD 080	Déc. 2005 Déc. 2015	TLD 079A, TLD 079B et TLD 079C : renumérotation du DN 079 et ajout des nouveaux DN 079B et 079C.
	TLDU i à TLDU vii	Déc. 2014	TLDU i à TLDU vii	Déc. 2015	Actualisation du tableau et de la table des dessins normalisés.
	TLDU 001 à TLDU 012	Déc. 2005 Déc. 2014	TLDU 001 à TLDU 012	Déc. 2005 Déc. 2014 Déc. 2015	TLDU 002 et TLDU 003 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.  TLDU 005A : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLDU 015 à TLDU 022	Déc. 2005	TLDU 015 à TLDU 022	Déc. 2005 Déc. 2015	TLDU 006 à TLDU 012 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLDU 025 à TLDU 040	Déc. 2005 Déc. 2006 Déc. 2009	TLDU 025 à TLDU 040	Déc. 2005 Déc. 2015	TLDU 016 à TLDU 021 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.  TLDU 025, TLDU 027 à TLDU 039 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.



Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TLDU 043 et TLDU 044	Déc. 2005	TLDU 043 et TLDU 044	Déc. 2015	TLDU 043 et TLDU 044 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLDU 047 à TLDU 052	Déc. 2005 Déc. 2006	TLDU 047 à TLDU 052	Déc. 2005 Déc. 2015	TLDU 047 à TLDU 051 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
	TLDU 055 à TLDU 059	Déc. 2005	TLDU 055 à TLDU 059	Déc. 2005 Déc. 2015	TLDU 055, TLDU 058 et TLDU 059 : ajout d'une note sur la limite de vitesse considérée pour déterminer si une flèche de signalisation doit être utilisée.
5	i à xii	Déc. 2014	i à xii	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières.
	11 et 12	Janv. 2014	11 et 12	Janv. 2014 Déc. 2015	Section 5.4.3.4 « Confirmation de destination » : actualisation de la liste des dessins normalisés de référence.
	29 à 32	Janv. 2014	29 à 32	Janv. 2014 Déc. 2015	Section 5.4.4.2 « Éléments figurant sur les panneaux de supersignalisation » : ajout au point D. « Module » de la particularité du module « Information touristique » et d'un exemple à la figure 5.4–13.
	47 et 48	Janv. 2014	47 et 48	Janv. 2014 Déc. 2015	Section 5.5.10.1 « Élément hydrographique » : ajout d'une précision sur la hauteur des lettres du générique.
	63 et 64	Janv. 2014	63 et 64	Janv. 2014 Déc. 2015	Section 5.6.6.2 « Parc technologique » : actualisation du nom de l'entité responsable de l'identification d'un parc technologique.
	73 à 76	Déc. 2014	73 à 76	Déc. 2014 Déc. 2015	Section 5.7.12 « Surveillance routière » : correction d'une coquille au point 6 de la liste et ajout d'une précision sur le type de dispositif de surveillance au point 7.
	79	Déc. 2014	79 et 80	Déc. 2014 Déc. 2015	Section 5.7.19 « Halte texto et Wi-Fi » : nouvelle section.
	81 à 86	Janv. 2014 Déc. 2014	81 à 86	Déc. 2015	Section 5.7.20 « Rappel de l'obligation de fermer les bonbonnes de gaz » : nouvelle section (auparavant section 2.32 du chapitre 2 « Prescription »).
				Section 5.8.1.1 « Parcs routiers » : <ul style="list-style-type: none"> <li>ajout des villages-relais à la liste des parcs routiers;</li> <li>au point A. « Halte routière », actualisation des références aux dessins normalisés;</li> </ul>	

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

**Décembre 2015**

**22<sup>e</sup> mise à jour du Tome V – Signalisation routière**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5					<ul style="list-style-type: none"> <li>• au point C. « Aire de service », ajout dans les panneaux « Aire de service » d'une section montrant les pictogrammes des services offerts;</li> <li>• au point E. « Village-relais », ajout de précisions sur les services offerts (agencement des pictogrammes) et sur l'accréditation des municipalités.</li> </ul>
	89 et 90	Janv. 2014	89 et 90	Janv. 2014 Déc. 2015	Section 5.8.1.2 « Réserves, parcs et refuges fauniques » : correction d'une coquille au point C. « Parc ».
	95 et 96	Janv. 2014	95 et 96	Janv. 2014 Déc. 2015	Section 5.8.1.4 « Bureaux d'information touristique » : actualisation des références aux dessins normalisés.
	177 à 182	Janv. 2014	177 à 182	Janv. 2014 Déc. 2015	Annexe L « Pictogrammes de signalisation d'équipements touristiques privés » : ajout des pictogrammes suivants : cabane dans les arbres, centre récréatif, complexe sportif, labyrinthe extérieur, parc de cyclisme aérien, parc de motocross / motoquad et surf cerf-volant.
	DN 015 à DN 020	Janv. 2014	DN 015 à DN 020	Déc. 2015	DN 015 à DN 020 : repositionnement de la note 1.
DN 035 à DN 042	Déc. 2014 Janv. 2014	DN 035 à DN 042	Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2015	<p>DN 036A : renumérotation (auparavant 036) et ajout visuel du panneau « Cédez le passage ».</p> <p>DN 036B : nouveau DN ayant pour objet la signalisation de la surveillance routière.</p> <p>DN 037 : modification du titre.</p> <p>DN 040A : nouveau DN ayant pour objet la signalisation des haltes texto et Wi-Fi.</p> <p>DN 040B : nouveau DN ayant pour objet la signalisation des haltes texto et Wi-Fi.</p> <p>DN 040C : renumérotation (auparavant 040) et modification du titre.</p> <p>DN 041A : nouveau DN ayant pour objet la signalisation des haltes texto et Wi-Fi.</p> <p>DN 041B : renumérotation (auparavant 041).</p>	



Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	i à v	Déc. 2014	i à vi	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières.
	1 à 12	Déc. 2010 Déc. 2011 Déc. 2014 Janv. 2014	1 à 12	Déc. 2010 Déc. 2014 Déc. 2015	<p>Section 6.3 « Définitions » : ajustement du vocabulaire.</p> <p>Section 6.5.3 « Marques de couleur rouge » : ajout de la marque rouge pour les voies réservées exclusivement aux autobus.</p> <p>Section 6.6 « Dimensions des marques » : actualisation des annexes et des dessins normalisés de référence.</p> <p>Section 6.9.1.3 « Zone d'interdiction de dépasser » : actualisation des dessins normalisés de référence au point D. « Intersection et passage pour personnes ».</p> <p>Section 6.9.4 « Ligne de continuité » : actualisation des dessins normalisés de référence.</p> <p>Section 6.9.8 « Voie réservée » : actualisation des annexes de référence.</p> <p>Section 6.9.8.1 « Couleur des marques » : ajout de la marque rouge pour les voies réservées exclusivement aux autobus.</p> <p>Section 6.9.8.6 « Marque rouge pour voies réservées exclusivement aux autobus » : ajout de la marque rouge pour les voies réservées exclusivement aux autobus.</p> <p>Section 6.9.9 « Voies de dépassement » : actualisation du dessin normalisé de référence.</p> <p>Section 6.10.2 « Passage pour personnes » : correction d'une référence au point B. « Passage en diagonale dans une intersection ».</p> <p>Section 6.11.4 « Zones d'arrêt d'autobus » : réorganisation de la section et introduction du marquage de la voie auxiliaire pour arrêt d'autobus.</p>
	19 à 25	Déc. 2005 Déc. 2007 Déc. 2012 Déc. 2014	19 à 27	Déc. 2005 Déc. 2012 Déc. 2014 Déc. 2015	<p>Annexe D « Symbole pour détecteur de véhicules » : actualisation du gabarit.</p> <p>Annexe E « Symbole pour personnes atteintes de déficience physique » : actualisation du petit gabarit.</p> <p>Annexe G « Marquage des zones scolaires » : actualisation du gabarit.</p> <p>Annexe I « Symbole pour un passage pour piétons » : actualisation du gabarit.</p>



Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	DN 005 à DN 010	Déc. 2005	DN 005 à DN 010	Déc. 2005 Déc. 2015	Annexe K « Marquage des zones d'arrêt d'autobus » : nouvelle annexe (auparavant annexe C du chapitre 7 « Voies cyclables »).  Annexe L « Marque rouge pour voies réservées exclusivement aux autobus » : nouvelle annexe.  DN 005, DN 007 et DN 009 : actualisation des cotes de lignes axiales continues.
	DN 017 et DN 018	Déc. 2005	DN 017 et DN 018	Déc. 2005 Déc. 2015	DN 018 : correction des lignes de continuité.
	DN 027 et DN 028	Déc. 2005	DN 027 et DN 028	Déc. 2005 Déc. 2015	DN 027 : actualisation des cotes de lignes axiales continues et correction du tableau.
	DN 037 et DN 038	Déc. 2005	DN 037 à DN 038B	Déc. 2005 Déc. 2015	DN 038A : renumérotation du dessin normalisé (auparavant 038) et amélioration graphique.  DN 038B : nouveau dessin normalisé montrant le marquage d'une voie auxiliaire pour arrêt d'autobus.
	DN 057 et DN 058	Déc. 2011	DN 057 et DN 058	Déc. 2015	DN 057 : actualisation du marquage des zones d'arrêt d'autobus et amélioration graphique.  DN 058 : correction de la légende.
7	i à iv	Déc. 2014	i à iv	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières.
	23 à 26	Déc. 2014	23 à 26	Déc. 2014 Déc. 2015	Section 7.11.2 « Identification d'une voie cyclable » : actualisation des références aux dessins normalisés.  Section 7.11.3 « Identification de la Route verte » : correction du visuel de la voie cyclable régionale à la figure 7.11-4.
	29 et 30	Déc. 2014	29 et 30	Déc. 2014 Déc. 2015	Section 7.12.3 « Zone d'arrêt d'autobus » : actualisation des références (dessin normalisé et annexe).
	37 à 40	Déc. 2014	37 à 40	Déc. 2014 Déc. 2015	Annexe A « Marques longitudinales et transversales pour les voies cyclables » : correction de la couleur de marquage pour les bandes de passage pour personnes (piétons et cyclistes) aux intersections non contrôlées.  Annexe C « Marques pour zone d'arrêt d'autobus » : transfert du contenu vers l'annexe K du chapitre 6 « Marques sur la chaussée ».  Annexe D « Symboles sur la chaussée des voies cyclables » : actualisation des gabarits.

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
7	45 et 46	Déc. 2014	45 et 46	Déc. 2014 Déc. 2015	Annexe F « Liste des panneaux de signalisation utilisés pour les voies cyclables » : ajustement des noms des panneaux et de leur usage.
	53 et 54	Déc. 2014	53 et 54	Déc. 2014 Déc. 2015	Annexe F « Liste des panneaux de signalisation utilisés pour les voies cyclables » : ajustement des noms des panneaux et de leur usage.
	DN 029 et DN 030	Janv. 2014	DN 029 et DN 030	Janv. 2014 Déc. 2015	DN 029 : ajustement du marquage (couleur des lignes).
8	i à ix	Déc. 2014	i à ix	Déc. 2015	Actualisation de la table des matières.
	5 à 7.1	Déc. 2008 Déc. 2009	5 à 7.1	Déc. 2015	Section 8.4.3 « Types de signaux lumineux » : <ul style="list-style-type: none"> <li>• amélioration de la mise en page;</li> <li>• modification du titre du point L. « Feux de manœuvres à un site de contrôle routier »;</li> <li>• actualisation du contenu du point L.</li> </ul> Section 8.4.4 « Fréquences de clignotement » : ajustement des fréquences de clignotement des feux au tableau 8.4–1. Section 8.4.5 « Système de relève » : actualisation de la liste des feux devant être munis d'un système de relève.
	31 et 32	Déc. 2005 Déc. 2007	31 et 32	Déc. 2005 Déc. 2015	Section 8.5.2.5 « Nombre minimal de têtes de feux » : actualisation du dessin normalisé de référence.
	45.2 et 46	Déc. 2005 Déc. 2009	45.2 et 46	Déc. 2009 Déc. 2015	Section 8.5.4.5 « Détecteurs » : ajout des cyclistes à la liste des usagers pouvant être détectés.
	49 à 52	Déc. 2005 Déc. 2009 Déc. 2010 Déc. 2011	49 à 52	Déc. 2009 Déc. 2011 Déc. 2015	Section 8.6.2.1 « Justification des feux clignotants » : introduction de la distinction d'usage des feux clignotants accompagnant une signalisation de prescription ou de danger. Section 8.6.2.2 « Utilisation des feux clignotants » : <ul style="list-style-type: none"> <li>• renumérotation de la section;</li> <li>• mise en évidence des usages de feux clignotants;</li> <li>• précisions sur les conditions et les exigences d'usage des feux;</li> <li>• introduction de la figure 8.6–1.</li> </ul>

Mise à jour n° 115 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2015

22<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
8	54.2	Déc. 2011	54.2	Déc. 2015	Section 8.6.2.3 « Installation des feux clignotants » : <ul style="list-style-type: none"> <li>renumérotation de la section;</li> <li>mise en évidence des caractéristiques des feux clignotants;</li> <li>introduction de la figure 8.6–1;</li> <li>précisions sur la hauteur d’installation et les systèmes de relève.</li> </ul>
	61 à 64	Déc. 2009 Déc. 2011 Déc. 2014	61 à 64	Déc. 2011 Déc. 2015	Section 8.8.3.3 « Traverse en diagonale » : correction du numéro de la section de référence.  Section 8.9.5 « Boutons d’appel » : ajout de précisions sur l’emplacement et le nombre des dispositifs de localisation.  Section 8.15 « Feux de manœuvres à un site de contrôle routier » : modification du titre de la section et ajout des descriptions des têtes de feux verticales à trois et cinq lentilles, et de la tête de feux horizontale à cinq lentilles.
	DN 013 à DN 018	Déc. 2005 Déc. 2006 Déc. 2011	DN 013 à DN 018	Déc. 2005 Déc. 2006 Déc. 2011 Déc. 2015	DN 013 : <ul style="list-style-type: none"> <li>précision sur l’installation du panneau « Bouton d’appel » par rapport au bouton;</li> <li>ajout de la note 2 sur les têtes de feux répéteurs;</li> <li>amélioration graphique.</li> </ul> DN 015 : <ul style="list-style-type: none"> <li>précision sur l’installation du panneau « Bouton d’appel » par rapport au bouton;</li> <li>ajout de la vitesse de 40 km/h dans le tableau;</li> <li>amélioration graphique.</li> </ul> DN 017 : actualisation des visuels des panneaux avec feux clignotants accompagnant une signalisation de prescription et de danger.
	DN 021 et DN 022	Déc. 2005 Janv. 2014	DN 021 et DN 022	Déc. 2005 Déc. 2015	DN 021 : précision sur l’installation du panneau « Bouton d’appel » par rapport au bouton et amélioration graphique.
	DN 025 et DN 026	Déc. 2007 Déc. 2009	DN 025 et DN 026	Déc. 2009 Déc. 2015	DN 026 : actualisation des visuels des feux de manœuvres à un site de contrôle routier conformément au contenu de la section 8.15 « Feux de manœuvres à un site de contrôle routier ».